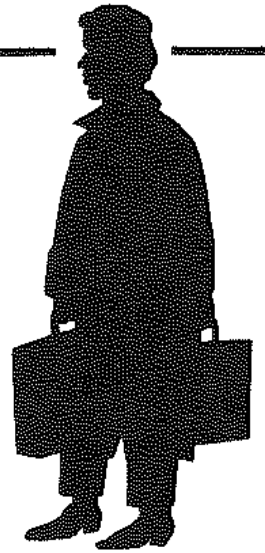


VIVRE ENSEMBLE



BULLETIN DE LIAISON POUR LA DEFENSE DU DROIT D'ASILE

No 30 - Février 1991

L'autre mobilisation !



Argovie, les copains d'Hüseyin font bloc pour éviter son expulsion en Turquie

Photo R. Staub

ADRESSES

Dans l'impossibilité de mentionner tous les groupes existants, nous nous limitons ici aux coordinations cantonales et aux services de consultation permanents.

COORDINATION-ASILE SUISSE

c/o MODS
Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire
Case postale 85833
3001 Berne
Tél. 031-25 39 30

JURA / JURA BERNOIS

SOS-Asile/JU
16, rue du XXIII-Juin
2800 Delémont
Tél. 066-22 22 21

Centre social protestant

11, rue Centrale
2740 Moutier
Tél. 032-93 32 21

Comité «Vivre Ensemble»

48, route de Morat
2502 Bière
Tél. 032-22 30 64

Office de consultations sur l'asile

2 rue de l'Argent
2502 Bière
Tél. 032-23 20 12

FRIBOURG

Coordination droit d'asile

Case postale 28
1752 Villars-sur-Glâne
Permanence:
Lundi 16h.30-19h.30
à la rue du Nord 23
1700 Fribourg
Tél. 037-22 37 80

Service de contacts et de consultations

Rue de Lausanne 91
1700 Fribourg
Tél. 037-22 30 74

GENEVE

Coordination genevoise de défense du droit d'asile

Case postale 110
1211 Genève 7
Centre social protestant
14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-20 78 11

Action Parrainage

14, rue du Village-Suisse
Case postale 177
1211 Genève 8
Tél. 022-45 94 73

Réseau ELISA

Case postale 110
1211 Genève 7
Tél. 022-733 37 57

TESSIN

Associazione di consulenza giuridica per il diritto d'asilo
Via alle Fontane
6993 Pregassona
Tél. 091-51 33 15

Ufficio svizzero accoglienza profughi

6832 Chiasso
Tél. 091-43 60 06

NEUCHÂTEL

Coordination asile/NE
Case postale 456
2000 Neuchâtel
Comité pour la défense du droit d'asile
Case postale 771
2300 La Chaux-de-Fonds

Centre social protestant

11, rue des Parcs
2000 Neuchâtel
Tél. 038-25 11 55

Centre social protestant

23, rue Temple-Allemand
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039-28 37 31

VALAIS

Comité valaisan pour la défense du droit d'asile
Case postale 206
1951 Sion
Centre de contact
Suisse-immigrés
Case postale 2041
1 rue de Gravelone
1952 Sion
Tél. 027-23 12 16

VAUD

SOS-Asile/VD
Case postale 3928
1002 Lausanne
Permanence:
Lundi: 19h.30 à 21h.30
15 Montmélian
Lausanne

SOS Asile nord-vaudois

Case postale 73
1401 Yverdon
Tél. 024-21 67 47

Permanence:

Mardi: 19h.30-20h.30
à la paroisse catholique
rue de la Maison Rouge
1400 Yverdon

Centre social protestant

28, rue Beauséjour
1003 Lausanne
Tél. 021-20 56 81

Vivre Ensemble

Bulletin et centre de documentation sur le droit d'asile

Pour s'abonner:

Case postale 177
1211 Genève 8 au CCP 12-9584-1
Tél. 022-20 60 94 (5-6 no l'an)

Comité de rédaction: Yves Brutsch, Claudette Boyet, Monique Darber, Michel Diot, Françoise Jacquemetraz, Claudine Stähli.
Responsable: Isabelle Furrer

Nous vous sommes reconnaissants pour

chaque texte,
chaque photo et
chaque illustration
que vous nous ferez parvenir.

EDITORIAL 700e

Fête de la liberté ?

Peuple montagnard, rude, endurant. Peuple paysan, trant de sa terre ses principaux revenus. Peuple secret et farouche, fier de ses différences. Peuple qui célèbre ses victoires en allumant des feux sur les montagnes. Non pas le 1er août comme on pourrait le croire, mais le 21 mars, jour du Newroz, fête nationale kurde, symbole de la résistance.

En cette année du 700e, où l'on «fête» la commémoration d'une lutte, par laquelle notre pays a acquis son indépendance, on reste obstinément sourd aux revendications des peuples qui se battent pour la leur. En cette année placée sous le règne de l'utopie, rêvons qu'au lieu d'exporter du matériel de guerre vers la Turquie (pour 26 millions de frs. en 1989), on arrête d'y expulser les Kurdes. Le pays est en guerre. Des expéditions de bombardement sur l'Irak partent chaque jour des bases militaires alliées. La Turquie a massé au sud et au sud-est, à la frontière irakienne, 200'000 hommes, 3'700 blindés et 366 avions. Le conflit a déjà fait des victimes, 3 millions d'habitants de ces régions, ont déjà dû quitter leurs villages pour se réfugier à

l'intérieur du pays.

Les difficultés, voire l'impossibilité d'obtenir des informations précises sur l'évolution du conflit; le risque que la Turquie puisse être impliquée pratiquement, un jour ou l'autre; le sort réservé aux populations kurdes tant par l'Irak que par le gouvernement turc: tout cela doit conduire nos autorités à interrompre le retourlement des Kurdes, tant que leur sécurité ne sera pas assurée dans cette région. Certains l'ont déjà fait au niveau local. Le Conseil d'Etat neuchâtois a suspendu début février le renvoi des requérants d'asile provenant de «régions peu sûres en raison de la guerre du Golfe»; le gouvernement lucernois refuse d'expulser 3 familles kurdes, son secrétaire du DJP a indiqué: «Nous savons que nous contrevions au droit fédéral, mais dans ce cas précis, nous resterons sur nos positions»; et à Genève, les députés ont accepté une motion demandant au Conseil d'Etat de suspendre provisoirement le retourlement des Kurdes.

Le 17 janvier 1991, le Conseil fédéral a classé la Turquie parmi les pays «où règne une tension dangereuse». Cela a suffi pour stopper les exportations d'armes, mais pas pour suspendre le retourlement des Kurdes. 700e, fête de quelle liberté ?

Isabelle Furrer

A nos abonnés

Au début de notre sixième année de parution, nous souhaitons poursuivre notre effort de sensibilisation, car la bataille du droit d'asile se joue dans l'opinion publique. Pour faire un pas de plus, nous vous proposons de nous aider concrètement. Aujourd'hui vous êtes mille sept cent à recevoir *Vivre Ensemble*. Chacun de vous recevra ce numéro deux fois. Notre demande est simple: trouvez autour de vous un nouvel abonné en lui offrant l'exemplaire supplémentaire. C'est la population qui

détermine l'ouverture ou le repli de ce pays à l'égard des requérants d'asile. Or nous sommes à un point où notre gouvernement est en train d'abandonner toute solidarité envers ceux qui fuient leur pays. Si avec votre collaboration, toujours plus de personnes, en nous lisant, découvrent la réalité de l'asile, en parlent autour d'eux, s'engagent dans l'un ou l'autre des mouvements existants, cela sera une avancée face à la politique de désinformation menée par nos autorités.

La Rédaction

L'armée nous sauvera-t-elle ?

Les suites de l'arrêté urgent

Les cantons de Suisse orientale réclament un «numerus clausus» à 25'000 demandés et ennuient comme «safe country» toute une série de pays qui ont les honneurs des rapports d'Amnesty International; les communes renchérisent à l'occasion d'une assemblée convoquée tout exprès le 13 février: l'armée s'exerce à verrouiller la frontière: pas de surprise, le démantèlement du droit d'asile s'accélère. Arnold Koller et Peter Arbenz, qui ont convoqué une conférence nationale sur l'asile pour le 22 mars, auraient tort de se gêner: empêtrées dans leur soutien à l'arrêté urgent, la gauche n'ose pas donner de la voix à l'approche des élections fédérales, et les grandes oeuvres d'entraide de l'OSAR, subventions obligent, se contentent de critiques en coulisse. Quelques reflets:

Permis humanitaires: ceinture

Depuis 1985, nombre de requérants ayant attendu une décision de longues années avaient bénéficié d'un permis B humanitaire sur proposition du canton, lorsque celui-ci jugeait l'intégration suffisante. Et bien le DFJP, qui cherche sans doute à accroître la tension en vue de justifier de nouvelles mesures de crise, est en train de refermer cette soupape humanitaire qui permettait de classer les demandés d'asile les plus anciennes.

Pour les requérants arrivés avant 1987, les cantons ont le feu vert, pour adresser à Berne des propositions de permis. Le délai est fixé au 31 mars, et il est donc urgent de communiquer au canton tous les éléments qui peuvent favoriser un préavis positif pour ces cas là.

Mais pour la suite, la directive signée par Arnold Koller le 21 décembre précise textuellement: «Le seul fait d'avoir déposé une demande d'asile depuis plus de quatre ans, d'avoir réuni sa famille en Suisse et scolarisé ses enfants n'est plus à lui seul un motif constitutif d'un cas personnel d'extrême gravité. Des raisons économiques ou le fait d'occuper un poste de travail depuis plusieurs années n'entrent pas non plus en ligne de compte».

Seule échappatoire: les «raisons médicales graves», et «les conséquences extrêmement graves au sens de la pratique constante du Département et du Tribunal

Une crise programmée

57'910 demandes d'asile sont donc en souffrance entre l'RODR et le DFJP, avec tous les problèmes qui en résultent pour les cantons et les communes chargés d'héberger ces personnes sans statut durable. Invasion à arrêter à tout prix ? c'est une façon de voir les choses, mais il y en a une autre. En 1988, avec 8'879 demandes, 101 fonctionnaires de l'RODR (sur 189) étaient chargés de l'étude des dossiers et de la prise des décisions. Quatre ans plus tard, les demandes sont passées à 35'836, mais les fonctionnaires ne sont que 32 de plus à étudier leur cas (133,5 postes sur 244,5). Voilà une crise soigneusement programmée.

féderal». Ces notions restant sujettes à interprétation, il est essentiel d'insister auprès de l'autorité cantonale pour qu'elle continue de soumettre des propositions à Berne, en insistant pour que la Confédération ne bloque pas systématiquement ces cas.

Mais attention: ces préavis doivent être formulés avant la décision finale, et les cantons n'examineront plus d'office ces dossiers. Tous ceux qui conseillent

des candidats à l'asile dépassant la limite des 4 ans fixée dans la loi (art. 17.2) doivent donc multiplier les interventions pour que le canton fasse sa proposition de permis humanitaire à Berne.

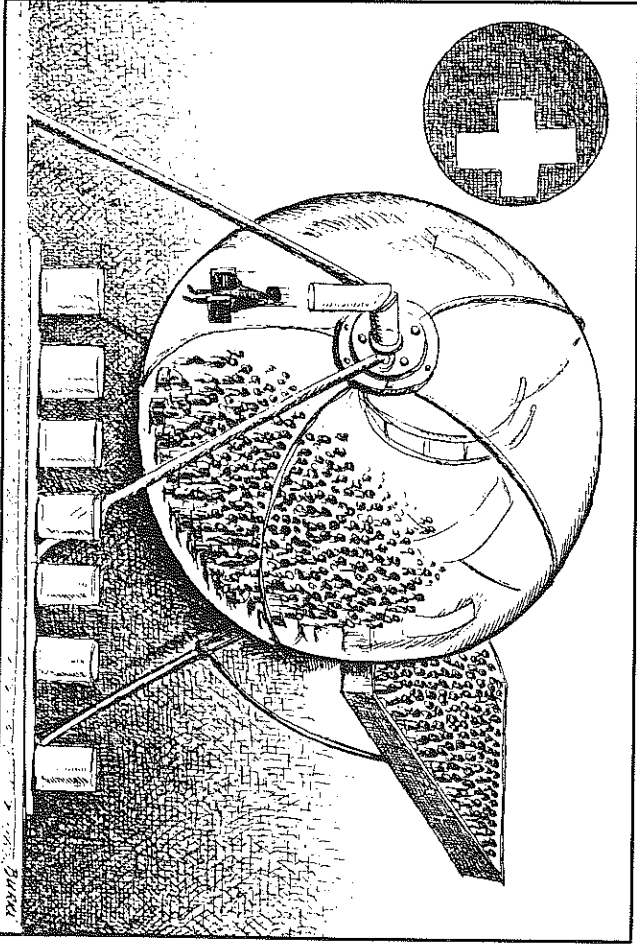
DOE: C'est fini

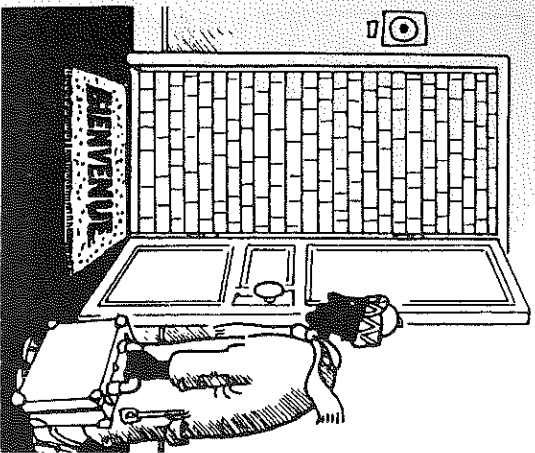
Depuis le premier janvier, il n'y a plus de délégués d'oeuvres d'entraide (DOE) ayant libre accès dans les centres d'enregistrement (cf. V-E 29, p.4). Seuls quelques rares auditions où la loi l'exige sont suivies par un représentant d'oeuvre d'entraide (ROE). Avec colère, les collaborateurs des services de consultation qui travaillent sur le terrain ont dû apprendre, début décembre, que l'OSAR avait déjà renoncé depuis le premier novembre à se battre pour le maintien des DOE, estimant qu'il fallait se contenter de renégocier discrètement une présence réduite dans les centres d'enregistrement.

A ce jour, les discussions s'orientent vers la désignation de deux ou de quatre

Peter Arbenz l'a dit:
«...il ne faudra plus longtemps avant que le Conseil fédéral doive le décider: nous ne pouvons plus accepter personne, nous devons d'abord nous occuper de ceux qui sont déjà ici.»
 (Interview «Das Magazin», 26.1.91)

«coordinateurs» pour tous les centres d'enregistrement. Ceux-ci pourraient se rendre dans les CERA et y rencontrer les requérants, mais sans avoir le droit d'assister aux auditions. Leur désignation serait soumise à l'approbation de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) et il est probable que ces «COE», comme les anciens DOE auront l'interdiction de rendre publiques leurs observations. En outre, l'ODR exigerait d'être averti avant toute visite ! L'OSAR n'a pas accepté ce dernier point et les discussions se poursuivent.





Non entrée en matière: nouveau truc

Comme il fallait s'y attendre, les renvois immédiats pour refus d'entrée en matière commencent à se multiplier. Dernière nouveauté: assimiler à un refus de collaborer le fait qu'une carte d'identité zairoise ou angolaise apparaisse comme falsifiée. Une dizaine de cas de ce genre ont déjà été repérés en Suisse romande. Pourtant, l'étendue de la corruption et du trafic de faux documents au Zaïre et en Angola y est telle, y compris de la part des fonctionnaires censés établir de vrais papiers, que l'on ne peut guère conclure à la responsabilité du requérant lorsqu'il affirme que cette carte est «bonne». La loi prévoit d'ailleurs que les faux documents sont à apprécier en procédure ordinaire sous l'angle de la vraisemblance de la demande (art. 12a.3 LA). Une dénonciation de cette pratique a été adressée au Conseil fédéral par le Centre social protestant (CSP) de Genève. Mais la réponse se fait attendre et le piège se referme peu à peu sur un nombre toujours plus grand de requérants.

Garde-à-vous!

«La grande criminalité internationale, le terrorisme, la drogue mais aussi des conflits entre groupes ethniques étrangers sur notre sol peuvent entraîner une sérieuse mise en danger de notre population et de nos institutions... Il faut empêcher que le citoyen suisse ne se retrouve un étranger sur son propre sol. Tôt ou tard, selon toute vraisemblance, les problèmes d'immigration nous occuperont d'une façon encore bien plus forte... Qui d'autre qu'une partie de l'armée pourrait canaliser, contrôler, loger et assister des vagues de réfugiés de l'Est, de l'Ouest, du Nord et du Sud? Qui d'autre pourrait garantir un séjour sans heurt entre tous ces réfugiés et veiller à ce que nos villages, nos villes et leurs habitants restent à l'abri de toute agression?»

Heinz Hässler, chef EMG, devant les officiers zurichois, le 12.1.91, sur le thème «Armée et politique de sécurité».

Statistiques 1990: Taux d'acceptation: 3,5=2,6

Décisions positives sur le total des cas traités pour les pays comptant plus de 50 décisions:

Vietnam	52 / 87	= 59,8%
Afghanistan	26 / 69	= 42,0%
Iran	61 / 242	= 25,2%
Ethiopie	23 / 107	= 21,5%
Chili	3 / 44	= 6,8%
Somalie	4 / 60	= 6,7%
Yougoslavie	48 / 1079	= 4,4%
Turquie	270 / 7955	= 3,4%
Tchécoslovaq.	2 / 59	= 3,4%
Roumanie	17 / 576	= 3,0%
Sri Lanka	12 / 984	= 1,2%
Syrie	1 / 90	= 1,1%
Zaïre	2 / 316	= 0,6%
Nigéria	0 / 47	= 0,0%
Ghana	0 / 205	= 0,0%
Bangladesh	0 / 379	= 0,0%
Angola	0 / 345	= 0,0%
Pakistan	0 / 739	= 0,0%
Inde	0 / 782	= 0,0%
Liban	0 / 1248	= 0,0%
Tous pays	571 / 16379	= 3,5%

Ce taux de 3,5% de décisions positives par rapport aux demandes initiales comprend les cas de regroupements familiaux (155 en 1990 cf. Vietnam). En se limitant aux procédures ordinaires, le taux d'acceptation n'est plus que de 2,6%. L'ODR annonce lui-même 4,9% d'acceptation parce qu'il ne tient pas compte des demandes éliminées par retrait ou radiation.

Assistance juridique: à petits pas

Plus de six mois après l'entrée en vigueur de l'arrêté urgent, la perspective d'un renforcement de l'aide juridique des oeuvres d'entraide reconnues, dont les représentants assistent aux auditions,

a fait l'objet d'une journée d'étude romande le 24 janvier. Dans le concret, la mise en oeuvre d'un suivi juridique plus systématique pour les cas à problème signalés par les ROE ne se fera guère avant l'automne. Sauf peut-être à Genève, où l'élaboration «cantonalisée» des décisions qui débutera en avril, oblige à aller vite. Gros problème: cet énorme travail supplémentaire devra se faire avec des forces très insuffisantes. Mis à part un mi-temps créé par Caritas dans le Jura, et un autre à Neuchâtel, on n'observe que quelques ajustements de postes très limités. Bien lent à se renforcer, le dispositif ROE des oeuvres membres de l'OSAR ne restera donc qu'une garantie plutôt aléatoire en regard de ce que pourrait être une assistance juridique d'office inscrite dans la législation.

La Commission de gestion critique

La Commission de gestion du Conseil national a une nouvelle fois critiqué la pratique de l'ODR dans un rapport daté du 28 novembre mais publié le 6 février seulement. Reprenant les conclusions d'une expertise de la Croix-Rouge (cf. V-E 27, p.4), cette commission parlementaire met le doigt sur l'utilisation abusive des procès-verbaux du centre d'enregistrement, l'importance excessive apportée aux contradictions et la motivation insuffisante du renvoi. Elle souligne également l'importance d'un libre accès des organisations d'entraide dans les centres d'enregistrement. Comme le montre la question des DOE, et comme cela s'est déjà produit dans le passé, l'ODR risque hélas, de faire bien peu de cas de ces recommandations. Ce rapport n'en est pas moins un texte de référence utile pour tous les praticiens de l'asile. Vivre-Ensemble le tient à disposition des ses lecteurs. (commandes avec enveloppe timbrée s.v.p.)

Yves Brutsch

Faire face et ne pas baisser les bras !

Le canton de Vaud, comme bien d'autres, connaît des difficultés dans l'hébergement des requérants d'asile (cf. V-E 29, p.9). Les deux expériences relatées ci-dessous, la première par le Bureau de liaison chargé de l'hébergement d'urgence des prérequérants et la deuxième par Michel Grenier, pasteur, montrent que des initiatives nouvelles et des entreprises privées peuvent pallier aux lacunes de l'Etat dans le domaine du logement. Elles montrent aussi qu'héberger les nouveaux arrivants est possible, si l'on mobilise des énergies et des solidarités. (tréd.)

Plutôt que de laisser les nouveaux requérants d'asile attribués au canton de Vaud dans la rue, le Bureau de liaison (Inter-Eglises/réfugiés, SOS-Asile, médiateurs, CSP, Caritas, Entraide protestante suisse) a pris diverses initiatives. Depuis le 8 octobre, il agit dans le cadre d'un mandat ponctuel demandé par l'Etat pour héberger provisoirement de jour et de nuit ces requérants.

Actuellement, le Bureau de liaison assume un centre d'accueil de jour (Vert-Vennes) et l'ancienne caserne du Chalet à Gobel pour faire face à l'hébergement de deux cent personnes environ. Les conditions offertes sont évidemment précaires et ne peuvent se substituer à une politique d'accueil mieux organisée sur le long terme, mais au moins les réfugiés, dont de nombreux enfants, n'ont pas que la salle d'attente de la gare comme dépannage.

Eviter la mise à la rue

En mobilisant des énergies et des solidarités, en ne se laissant pas décourager par de multiples inerties officielles ou privées, en ayant le renfort d'édiles et d'organismes divers, nous avons pu démontrer par la pratique qu'il était possible d'éviter la mise à la rue avec pour tout péculé frs. 23.- par jour. Cette action valait tous les discours pseudo réalistes sur les limites atteintes

dans l'accueil de réfugiés et les propositions insidieuses de supprimer la loi d'asile « puisqu'on ne peut faire face à l'afflux ».

Bien sûr, rien n'est simple. Pour le Bureau de liaison comme pour personne et le décès d'un requérant dans l'abri de la protection civile que nous gérons à l'époque à Epalinges a été un drame. De plus, les organismes concernés n'ont rien pu démobiliser de leurs autres tâches, en matière de procédure notamment, alors même que celles-ci augmentent, on peut imaginer les fatigues et les stress.

Quand le transfert dans de véritables centres ?

La Croix-Rouge devait reprendre la question de l'hébergement d'urgence au premier février et l'instar de tout le mandat d'assistance dans le canton de Vaud. Hélas, elle n'est pas prête à le faire et le Bureau de liaison doit assumer encore un mois son travail de dépannage. Nous ne baissons pas les bras et faisons face, le problème cependant reste posé d'une accélération du transfert des nouveaux requérants dans de réels centres d'hébergement définitifs. Et cela est une autre histoire d'inertie, de blocages divers, et de temps...

Bruno Clément

Extrait de Caricatures Exil



Appel à la solidarité

Les difficultés d'hébergement que rencontrent les requérants dans le canton de Vaud, décide le pasteur Michel Grenier, 76 ans à lancer à trois reprises, un appel auprès des paroissiens de la Cathédrale, sans succès. Il entame alors, en pleine période de Noël et de fin d'année, une grève de la faim dans le but de trouver vingt lits pour des requérants d'asile. Son jeûne a duré 18 jours, il a obtenu une trentaine de lits à Lausanne et dans les environs. Il explique les résultats de son action et comment il envisage de la poursuivre. (tréd.)

Les messages de soutien, nombreux, ont côtoyé des lettres, naturellement anonymes, contenant des insultes plutôt grossières. Par contre, des chambres ont été offertes généreusement par des personnes et des familles des milieux les plus divers: du militant popiste, qui est allé acheter exprès un lit de camp pour installer dans son studio, à l'avocat, au médecin, au directeur d'école privée, mettant à disposition les studios de leurs villas, en passant par la retraitée de 78 ans qui dressait chaque soir un lit de

fortune dans son deux pièces, ou le jeune couple avec enfants qui s'est passé durant trois semaines d'une chambre très utilisée, ou la mère de trois étudiants qui a offert la chambre de l'année qui venait d'ouvrir ses ailes; après quatre semaines, un deuxième requérant venait partager la chambre du premier.

Confiance et entraide

Spontanément dans une ville voisine, un municipal, conseiller national, accueillit un soir, à dix-huit heures, un requérant d'un centre qui se fermait; partant pour le week-end avec sa famille, lui et sa femme remirent sans autre la clé de leur appartement à leur hôte, inconnu un quart d'heure plus tôt.

En conclusion, ce fut un effort quasi insignifiant au vu des quelque deux cent cinquante requérants sans logement officiel dans le canton et de ceux qui, logés dans une caserne au dessus de Lausanne, sont passés de quarante, à fin décembre, à plus de cent quarante, à fin janvier. Mais cet appel a secoué quelques consciences et, surtout, montré une direction à suivre: permettre à des inconnus, anonymes, marginalisés, de prendre un visage humain en étant reçus fraternellement dans nos foyers et intégrés dans nos communautés.

Accueil dans les familles

Maintenant, il faut lancer l'idée que ceux qui ne peuvent pas offrir une chambre peuvent au moins recevoir une fois par semaine un requérant qui pourrait ainsi compter sur une famille amie. Dans les paroisses vaudoises, les responsables de Terre Nouvelle sont chargés de sensibiliser les paroissiens

aux problèmes des réfugiés, les invitant à accueillir des requérants pour un repas, sinon à les héberger. Placer des requérants dans des familles permet à celles-ci de les connaître personnellement et de rectifier les idées reçues.

Michel Grenier
Pasteur

Tous les prétextes sont bons !

Quelques citations relevées dans la presse concernant des projets d'aménagement de centres d'hébergement pour requérants d'asile dans des communes.

• Aux Mosses, un ancien restaurateur: «Je suis bouleversé par cette nouvelle. (...) Je sais que nous devons faire preuve d'humanité, mais la venue de ces gens dans la station peut tuer le développement des Mosses. Cela va certainement décourager les futurs investisseurs.» (L'Est Vaudois 13.11.90).

• A Gollion, un député radical: «Nous sommes dans une région laborieuse, tous ces gens qui se baladent les mains dans les poches, ça n'est pas bon.» (24 Heures 14.12.90)

• Toujours à Gollion, le porte-parole des habitants: «Notre opinion est protectionniste et non raciste». Le syndic: «...la municipalité n'a pas de moyens légaux pour s'opposer à ce projet. Elle a cependant formé des réserves: la proximité du hameau d'En Crausaz, que nous tenons à protéger - au même titre que les monuments historiques - ne nous permet pas d'adhérer à un projet architectural dont la hauteur et la toiture plate ne sont pas conformes au règlement». (Le Matin 24.12.90)

• A Montagny, le syndic: «Sur le plan de l'aménagement du territoire, la construction d'un tel ouvrage n'a peut-

être pas sa place dans la zone d'habitation à moyenne densité d'une commune de 560 habitants, surtout à proximité d'une zone industrielle et commerciale à forte concentration d'établissements et d'entreprises ouvertes au public (...) Notre souci, c'est la question de la sécurité. Ces 86 réfugiés vont se promener dans les zones commerciales environnantes et j'imagine que cela pourrait être un problème.» (Nord Vaudois 21.11.90)

• A Montagny toujours, texte d'une pétition contre le centre: «En regard d'un certain nombre de cas délictueux, voire plus graves, s'étant déroulés dans d'autres localités, nous sommes inquiets pour la sécurité de nos concitoyens (...) l'oisiveté durant quelques mois d'un tel nombre de personnes sera fort mal ressentie par les habitants». Les opposants se demandent «si faire vivre des démunis à quelques mètres d'un viaduc autoroutier, implanté sur un terrain insalubre car marécageux» situé entre villas et centres commerciaux, n'est pas à la fois peu humain et immoral. (24 Heures 28.12.90)

Heureusement, lors de l'installation des centres, les méfiances et les craintes des habitants s'estompent au contact des requérants d'asile.

Réd.

REGIONS

A la rencontre d'autres cultures

L'Ecole normale II à Fribourg a proposé cet automne une «immersion culturelle» à ses élèves, dans le cadre d'une semaine à option. Durant la deuxième semaine d'octobre, treize étudiants ont passé deux jours et demi dans treize familles turques et ont partagé leur quotidien: enfants à garder, devoirs, courses, repas,.... De retour en classe, elles ont été informées sur la situation du Kurdistan, les statuts des familles, les principes des relations interculturelles. Au contact des familles, les élèves se sont rendus compte des difficultés de vivre, lorsque l'on connaît mal la langue du pays. Immergés dans un quotidien inconnu, les étudiants sont ressortis plus riches des différences perçues et des contacts chaleureux qui se sont établis. L'expérience a été jugée positive par les élèves, les maîtres et la directrice de l'Ecole, espérons qu'elle incitera d'autres personnes à la tenter. Connaître l'autre est souvent la seule manière de faire tomber les préjugés.

I.F.

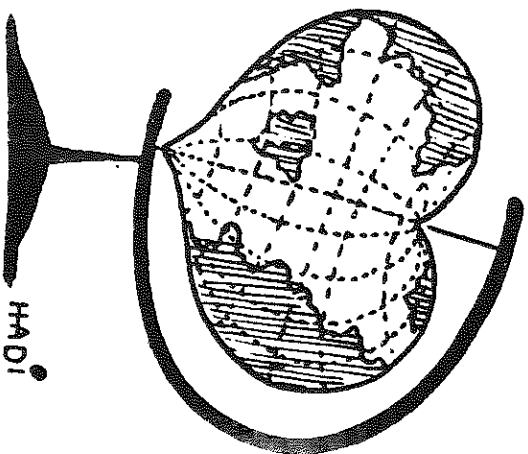
Jura bernois, départ !

Madeleine Magalhaes, responsable de l'Office de consultation sur l'asile du Jura bernois, au moment de quitter son poste, fait le point d'une année de travail. (réd.)

Face à l'augmentation du nombre de requérants d'asile en Suisse, des délégations de la Direction des oeuvres sociales du canton de Berne et des trois Eglises nationales se réunissaient, en 1988, en vue de créer des postes pour informer, seconder et soutenir toutes les

...Nouvelles...Nouvelles...Nouvelles...

personnes concernées par l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des requérants d'asile. Huit postes ont vu le jour en 1990 et couvrent les quatre grandes régions du canton: Berne-Mittelland, Emmental/ Oberaarau, Oberland et Seeland/Jura bernois. Ils sont destinés en premier lieu à servir les communes, les paroisses et les bénévoles. Bien que les contrats soient gérés par moitié par l'EPER et CARITAS, ces offices sont ouverts à tous. Leur but est d'informer, de conseiller et, idéalement, d'aider toute personne concernée par les questions d'asile.



Travail d'information

L'Office fournit une documentation sur les pays d'où sont issus les requérants, sur leur religion, leur culture et les raisons de l'exil. Une autre fonction très importante est de recruter, de former et d'animer des groupes de bénévoles, tout en coordonnant le travail des personnes concernées et favoriser les

échanges entre elles. Nous sommes également appelées à former de futurs enseignants qui font le choix d'apprendre notre langue aux requérants d'asile. Nous projetons aussi de travailler avec les jardins d'enfants et les écoles afin de sensibiliser les enfants à ces problèmes. Enfin, nous faisons venir des conférenciers pour nous parler qui d'un pays, qui d'une religion ou, des questions d'asile.

Et de connaissance d'autrui

Après une année de fonctionnement et malgré l'utilité évidente de ces offices, malheureusement, il en est fait très peu usage pour le moment (surtout en ce qui concerne le Jura bernois). Expérience faite et bien que par principe je sois contre toute obligation d'imposer quoi que se soit à qui que ce soit, je dois reconnaître que pour améliorer la compréhension de «l'autre», changer le regard que l'on a sur lui, éviter l'apparition du racisme et atténuer la peur que l'on a de l'étranger, il y aurait lieu d'obliger les responsables communaux et paroissiaux à s'informer et se former sur tout ce qui concerne l'asile. En tous cas sur l'essentiel. Je suis sûre que s'ils avaient reçu une formation adéquate qui les aurait préparés à leur tâche, ils n'auraient pas la même attitude aujourd'hui. Cela peut paraître un peu arbitraire mais il faut savoir que dans le canton de Berne, toutes les communes ont l'obligation d'accueillir des requérants d'asile, même les plus petites et ce, en regard d'un quota de 1,3% d'habitants.

Ce qui a été fait par le canton de Berne et les trois Eglises nationales aurait à mon avis, dû être fait il y a longtemps par la Confédération. Cela aurait évité dans une grande mesure la montée du racisme. De mon point de vue, l'apprentissage de la tolérance ne s'improvise pas. Cela s'apprend... très, très tôt si possible, mais en tout temps, dans tous les cas. Et il n'est jamais trop tard pour bien faire. On a tout à y gagner.

Madeleine Magalhães

Droits de l'homme

L'Association romande des chercheurs, enseignants et universitaires (Arches) a édité cet automne, un numéro de sa revue Equinoxe sur le thème «Droits de l'homme. Actualité et enseignements». Ce numéro aborde les recherches et les pratiques de formation et d'enseignement conduites actuellement en Suisse romande au sujet des droits de l'homme. Les textes présentés donnent une image diversifiée des questions juridiques, politiques, philosophiques, historiques, culturelles, scientifiques ou éducatives dont les droits de l'homme sont aujourd'hui l'objet en Suisse et dans le monde. Cette revue de 192 pages peut être commandée à l'Association Arches-Equinoxe, case postale 94, 1000 Lausanne 9. Prix: frs. 15.

Pasteur acquitté

La Cour suprême du canton de Berne a acquitté en janvier, le pasteur Hans Schuppli, qui avait recouru contre la condamnation prononcée par le tribunal de district de Trachselwald (BE). Le pasteur était accusé d'avoir accueilli entre 1988 et 1989 dans un foyer pour personnes en détresse une vingtaine de requérants d'asile kurdes, dont quatre en fin de procédure. La Cour a estimé que le pasteur même s'il avait facilité le séjour illégal en Suisse des requérants, avait écouté sa conscience. Son acte était guidé par la crainte de voir ses hôtes courir un grave danger s'ils retournaient en Turquie. Le Code pénal suisse prévoyait que l'auteur d'un délit ne sera pas puni s'il a agi «pour préserver d'un danger imminent et impossible à détourner autrement, la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté d'autrui». Une belle victoire.

(L'Express, 6.2.91)

700e, les réfugiés aussi !

Certains ont brillamment réussi chez nous: ils ont mis leur créativité au service du label suisse; ils sont connus comme tels à l'étranger et nous leur devons cet apport (Stephan Kudelski, Nicolas Hayek...). Dans le secteur secondaire (et dans une moindre mesure primaire), ils ont beaucoup contribué et contribuent encore à la marche de



notre économie: combien de Kurdes sur nos chantiers (routes, bâtiments, industries...) pour prendre peu à peu le relais des premières générations italiennes et espagnoles; dans le secteur du tourisme, combien de Tamouls, d'Africains; sans ces travailleurs qui acceptent de prendre place en bas de notre échelle, que serait notre produit national ? Témoigner en 1991 d'une autre Suisse, c'est rappeler ces réalités qui n'annulent pas les difficultés auxquelles nous sommes en effet confrontés en Europe sur le plan de l'asile.

L'apport culturel des réfugiés est évident. Il a toujours été un point fort de la Journée du Réfugié. Il est tout particulièrement à prendre en compte en 1991. Nous savons que nos enfants vivront dans une société encore plus mixte (au niveau des races) que nous. La culture est un domaine où nous pouvons expé-

riencer des échanges sur un pied d'égalité et nous ouvrir à d'autres valeurs.

Michelle Ody

Les personnes intéressées à collaborer à la Journée du Réfugié de l'OSAR peuvent s'adresser à M. Ody, OSAR, 3 rue Chaudron, 1003 Lausanne, tél. 0212075641

Drôle de pratique !

Le Tribunal Fédéral a donné raison à deux collaborateurs de l'Office de consultation argovien qui ont fait recourir une condamnation pour diffamation. Selon le Tribunal fédéral, la condamnation pour diffamation est injustifiée et l'amende frs. 200.- doit être annulée. Les deux collaborateurs ont accusé deux fonctionnaires de police et des traducteurs, d'avoir essayé d'obtenir des signatures en blanc de requérants d'asile. Les fonctionnaires de la police auraient déclaré aux requérants que leurs demandes d'asile étaient refusées et qu'ils seraient renvoyés. Ils leur ont fait signer une feuille en blanc, en leur faisant croire que c'était une déclaration de retour volontaire qui leur éviterait une expulsion par la force.

(Tagwacht, 8.12.90)

Journées sur le Kosovo

Journées d'information et d'animation sur le Kosovo à la Maison de quartier des Acacias à Genève du 5 au 15 mars 1991, organisées par SOS-Kosovo, le CCST et le CSP.

Vendredi 8 et dès 18h30: Vernissage de l'exposition Photos d'Harz Reka Samelli. 9: Après-midi et soirée culturels, langue, littérature, histoire, ethnographie, danse, musique

Mardi 12 à 20h15: Exposé-débat la femme albanaise

Tardi 14 à 20h15: Exposé-débat sur la situation politique au Kosovo
Lieu: Maison de quartier - 17 rue des Acacias - 1227 Décacias - tél. 427272

Secours d'urgence !

Alerte par l'appel des organisations de défense des droits de l'homme de Turquie, et en particulier de leurs sections des provinces kurdes, la Coordination Suisse Asile a lancé en automne 1990 un appel de fonds pour une action de secours d'urgence Kurdistan/Turquie. En effet, la suspension provisoire de la Convention européenne des droits de l'homme décrétée par le gouvernement turc pour les treize provinces à majorité kurde et les pleins pouvoirs donnés aux autorités militaires ont été une étape supplémentaire en vue d'accroître la répression contre les Kurdes.

Des centaines de villages kurdes ont été évacués de force par l'armée, les habitations et les récoltes brûlées, le bétail abattu. Plusieurs centaines de milliers de personnes sont ainsi devenues des réfugiés de l'intérieur. Une minorité, qui avait des parents dans les grandes villes, y a trouvé refuge. Les autres vivent sous la tente ou même à la belle étoile à proximité des villes ou dans la plaine anatolienne. Déjà les plus faibles, enfants et personnes âgées, n'ont pas survécu à l'hiver rigoureux.

Notre action de secours d'urgence a élaboré avec Médecin International - seule organisation d'entraide ayant des structures bien établies depuis trois ans dans le pays kurde de Turquie - un programme immédiat qui comprend la distribution de couvertures, vêtements chauds, aliments de base et médicaments, à partir de leurs trois centres logistiques de Sirt, Van et Batman. Un premier transfert de fonds a été effectué début janvier pour les besoins les plus urgents, le second début février, épuisant les fonds disponibles à ce jour.

Situation aggravée par la guerre

Depuis le début de la guerre du Golfe, la situation s'est considérablement aggravée, puisque plusieurs centaines de milliers de nouveaux réfugiés kurdes de l'intérieur, fuyant les zones à risque de guerre, cette fois, se sont ajoutés aux réfugiés de la répression. On peut parler aujourd'hui d'une véritable

catastrophe et les besoins sont si considérables qu'une nouvelle équipe de Médecin International, qui reste en contact permanent avec nous, est partie début février. Selon nos informateurs, une délégation du HCR arrivée récemment sur place s'est déclarée non compétente pour ces réfugiés, ceux-ci se trouvant à l'intérieur de leur propre pays. Pour le gouvernement turc, cela pourrait bien être une occasion inespérée pour accélérer l'anéantissement de la population kurde et briser définitivement sa résistance. La décision toute récente du gouvernement de reconnaître qu'il existe des Kurdes en Turquie - après bientôt cinquante années de négation et de répression - n'est qu'une feinte et les réfugiés kurdes n'ont aucune aide à attendre de ce côté-là non plus.

Empêcher le génocide

Notre présence sur place est donc plus urgente que jamais. C'est pourquoi nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour nous aider à continuer à réunir des fonds en faveur de la population touchée et empêcher dans la mesure du possible ce qui pourrait bien devenir un génocide. Vous pouvez envoyer vos dons au CCP 10-10211-7 Lausanne au nom du Mouvement pour une Suisse ouverte, démocratique et solidaire (MODS) / Campagne Turque. Merci d'avance !

Marguerite Reut

Droit d'asile: on ferme !

La construction de l'Europe avance dans la peur de «l'étranger». La réunion de Rome, en décembre 90, des ministres de la CEE chargés de la sécurité, a été dominée par la perspective d'une immigration massive en provenance des pays de l'Est. Les gouvernements membres du groupe de Schengen (6 pays avec l'Italie qui a adhéré fin novembre) ont harmonisé les conditions d'entrée dans «l'espace Schengen» en adoptant une liste de 110 pays soumis à visas. A Vienne, le 25 janvier dernier, les ministres européens se sont prononcés pour un renforcement du contrôle des phénomènes migratoires. Dans ce contexte, nous avons jugé utile de vous faire part des préoccupations d'Amnesty International concernant l'harmonisation de la politique d'asile en Europe. (trad.)

La plupart des gouvernements européens affirment que les mesures prises n'empêchent pas les «authentiques» demandeurs d'asile de chercher protection. Par exemple, l'art. 26 de la Convention complémentaire de Schengen, par lequel les Etats contractants s'engagent à instaurer dans leur législation des sanctions à l'encontre des transporteurs qui acheminent vers leur territoire des étrangers qui ne sont pas en possession des documents de voyage requis, stipule que cette législation se conformera aux engagements qui découlent de leur adhésion à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967. AI estime que cela ne suffit en aucune manière à garantir que l'exigence des visas et les sanctions ne vont pas faire obstacles aux demandeurs d'asile qui doivent être protégés. En vérité, on ne voit pas comment l'exigence de visas peut être appliquée au contrôle de l'immigration, sans empêcher les personnes qui ont besoin de protection d'accéder à la procédure d'asile dans un pays.

Pas de visas, pas d'asile

Dans le cas de plusieurs Somaliens renvoyés de Rome à Mogadiscio en juillet 1990 et arrêtés à leur arrivée, la raison invoquée pour leur refus d'entrée était que leurs documents de voyage n'étaient pas en règle. Il n'existe aucune information fiable sur le nombre

de personnes nécessitant une protection qui sont empêchées d'embarquer faute de visa. Selon certaines allégations, des autorités gouvernementales de pays exigeant un visa, auraient contrôlé avant l'embarquement les documents de voyage de personnes astreintes au visa et venant de pays d'où proviennent des demandeurs d'asile. Ces personnes auraient été empêchées de se rendre dans le pays exigeant un visa.

Lourdes amendes

L'effet restrictif de l'imposition de visa sera probablement renforcé par l'application de sanctions à l'encontre de compagnies qui transportent des personnes sans visas. Dans certains pays, il s'agit de lourdes amendes. Par exemple, au Royaume-Uni les transporteurs sont condamnés à mille livres sterling par passager. Il est probable que les compagnies de transport évitent d'embarquer des passagers sans visa, de façon à éviter les amendes. Des allégations font également état de demandeurs d'asile que le personnel de la compagnie aérienne aurait empêché de débarquer, après avoir découvert que leurs documents de voyage n'étaient pas en règle. Par exemple, en avril 1990, 3 Sri Lankais, qui comptaient demander l'asile au Royaume-Uni, auraient été retenus pendant trois heures par le personnel de la compagnie aérienne à l'aéroport, puis

Statistiques des demandes d'asile déposées et acceptées (ok = réfugiés reconnus) en proportion de la population pour 1988 et 1989

PAYS	POPULAT.	DEM. 88-89	% POP.	OK 88-89	% POPUL.
Allemagne	61,2 MO	224'394	0,37 %	13'612	0,022 %
Autriche	7,6 MO	37'672	0,50 %	4'664	0,061 %
Belgique	9,9 MO	12'570	0,13 %	1'741	0,018 %
Danemark	5,1 MO	9'256	0,18 %	3'951	0,077 %
France	55,6 MO	95'774	0,17 %	17'551	0,032 %
Grande-B.	56,9 MO	20'605	0,04 %	88	0,012 %
Norvège	4,2 MO	11'035	0,26 %	485	0,012 %
Pays-Bas	14,6 MO	21'384	0,15 %	1'621	0,011 %
Suède	8,4 MO	49'595	0,59 %	6'777	0,081 %
Suisse	6,5 MO	41'151	0,63 %	1'334	0,021 %

renvoyés par avion hors du pays. Même si les transporteurs décident de prendre le risque d'une amende et permettent à quelques personnes de voyager sans visa ou sans les documents requis, parce qu'elles risquent d'être victimes de violations des droits de l'homme, cela équivaut en fait, à rejeter la responsabilité de juger les demandes d'asile sur leur personnel. Or, ce personnel n'est ni formé, ni qualifié pour déterminer qui est réellement un réfugié. Dans ces cas, les garanties pour une procédure d'asile équitable manquent totalement.

Accès à la procédure dénié

Alors que les gouvernements prétendent que les personnes qui veulent demander protection peuvent solliciter et obtenir un visa, en pratique c'est rarement le cas (cf. V-E 26, p.7). Comme mentionné dans le Guide des procédures et critères à appliquer pour la détermination du statut de réfugié du HCR: «dans la plupart des cas, une personne qui fuit la persécution arrive dans le plus grand dénuement et très souvent elle n'a même pas de papiers personnels». Beaucoup de demandeurs d'asile doivent fuir de toute urgence, et ne peuvent attendre la délivrance d'un visa. De plus, les demandeurs d'asile peuvent être dans l'incapacité d'obtenir un visa, soit parce qu'il est dangereux pour eux de

venir aux abords de l'ambassade ou du consulat du pays d'asile dans leur pays, car les bâtiments sont surveillés ou gardés par les autorités de ce pays, ou même parce que le personnel y est composé de ressortissants de ce pays.

La Convention complémentaire de Schengen (art. 13) stipule qu'un visa ne peut être délivré qu'à des personnes en possession d'un passeport ou d'un document de voyage permettant leur retour dans le pays d'où elles viennent, ou dans un autre pays. Ce dernier point inquiète AI en raison des difficultés que les personnes fuyant les violations des droits de l'homme rencontrent généralement pour obtenir des autorisés de leur propre pays un document de voyage.

Pour avoir la certitude que les personnes persécutées auront bien la possibilité de présenter leur demande d'asile et que cette demande sera examinée partout où le gouvernement exige un visa, inflige des sanctions aux transporteurs, on prend toute autre mesure restrictive. AI demande à ce gouvernement de prendre toutes les mesures pour garantir et démentir de façon satisfaisante que ces restrictions n'empêchent pas les demandeurs d'asile d'avoir accès à la procédure d'asile de ce pays.

adaptation I.F.

Extrait de «Harmonisation de la politique d'asile en Europe», AI Novembre 1990.

PAYS

Zaire

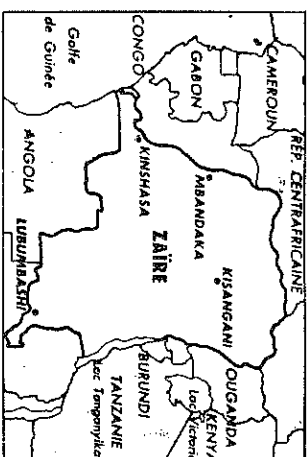
Que s'est-il passé au campus de Lubumbashi ?

La scène politique zairoise reste mouvante et peu claire. Malgré les ouvertures annoncées par le président Mobutu, bien des opposants ne s'y fient pas. Certains opposants au régime, regroupés en Coordination des partis humanistes pour la démocratie (CPLD) lançaient fin décembre, une campagne de boycott des élections de 1991. Selon la CPLD, la situation politique du Zaïre n'a pas évolué depuis l'annonce en avril 1990 du multipartisme et la démocratie n'existe que dans les discours. Les événements de mai dernier à Lubumbashi, relatés ci-dessous en sont un exemple. (rédi)

La version officielle des événements qui se sont déroulés sur le campus de Lubumbashi les 10, 11, 12 mai 1990 fut d'abord une «rixe entre étudiants», puis arrivèrent des lettres et des témoignages en Europe. Il fallut les pressions de la Belgique, réclamant une commission d'enquête internationale, les révélations de la presse, le poids de l'opinion internationale et nationale pour qu'à Kinshasa, on consente à abandonner la première version minimaliste. Une commission d'enquête parlementaire zairoise se rendit sur lieux, puis la presse. La CEE demanda sans succès une commission d'enquête internationale.

Témoignages accablants

Dès les premiers témoignages parvenus en Belgique, le scénario des événements tragiques survenus sur le campus de Lubumbashi dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, se mettait en place. Dramatiquement concordants, ces témoignages retraçaient le même fil des événements: l'agitation dans les milieux universitaires, qui avait commencé à Kinshasa, les mouvements de solidarité à Lubumbashi, la découverte d'un groupe d'étudiants-soldats, c'est-à-dire des indicateurs qui, infiltrés parmi leurs collègues travaillaient en fait, de manière régulière, pour les services de sécurité et de renseignement. Lorsque leur interro-



gatoire révéla qu'ils étaient responsables de la disparition de vingt-trois étudiants, les mouchards furent sérieusement molestés et laissés pour morts dans une fosse appelée le «trou des amoureux».

Carnage systématique

Après qu'ils aient été découverts, et finalement sauvés in extremis, la répression se mit en place. Organisée, systématique, la vengeance s'articula: une réunion eut lieu chez le gouverneur, qui avait auparavant alerté Kinshasa. Y prirent part les représentants locaux de la sécurité et la garde civile, des représentants des étudiants originaires de la province de l'Équateur (celle du président), des professeurs. Et les vendredi soir, alors que les unités locales de l'armée et de la gendarmerie

encerclaient le campus, que l'électricité avait été coupée sur les lieux, débarqua le commando de la mort. Ce fut l'horreur, le carnage, mais aussi la vengeance systématiquement exécutée.

Acte soigneusement prémédité

Car ce qui révolté dans les événements de Lubumbashi, ce n'est pas seulement la violence ainsi déchaînée, c'est son caractère prémédité. Rien ne fut laissé au hasard: le commando était muni de poignards pour éventrer, de cordolettes pour étrangler, d'armes de poing qui permettent de tuer sans bruit et d'éviter les coups de feu. Sur place avaient été achetés des cagoules et des masques, afin de dissimuler le visage des exécuteurs. Ces derniers n'opéraient pas à l'aveuglette: ils étaient munis de listes précises, par chambres et par blocs, désignant nommément leurs victimes: des étudiants originaires des provinces de Kivu, du Kasai, du Bandundu, du Bas Zaïre... En outre, ils étaient guidés sur les lieux par les étudiants de l'Equateur, qui dénonçaient leurs camarades ou aidaient le commando.

Pillage et saccage

Et le matin, lorsque les tueurs se retirèrent, ils emmenèrent avec eux les étudiants complices, ainsi, dit-on, qu'un certain nombre de corps. L'armée, qui jusqu'alors était demeurée passivement à l'extérieur du campus, se bornant à empêcher les étudiants de fuir, entra en scène: les soldats achevèrent de piller et de détruire les chambres d'étudiants, de masquer par le feu et le saccage les traces du massacre, et ordre fut donné d'évacuer le campus. Ce que firent les étudiants traumatisés, hagards, qui prirent la fuite en traînant derrière eux leur matelas, leur sac de maïs, leurs livres.

Avertissement politique

Comment, dans le contexte zairois du moment, où une nouvelle constitution

est mise en chantier, où des partis espèrent leur légalisation, où la presse fait preuve d'une liberté toute nouvelle, comment interpréter les événements de Lubumbashi ? Bavure, vengeance sanglante, faute politique, dérapage, ou opération de terreur délibérée ?

Il y a de tout, probablement, dans les motivations de celui ou de ceux qui armèrent les tueurs. Mais avec le recul, on peut croire que cette opération préméditée était aussi un avertissement politique. Le massacre de Lubumbashi peut être interprété comme un avertissement à tous les étudiants, de toutes les provinces du pays: la caste au pouvoir est décidée à se défendre, par tous les moyens... «Nous reviendrons» clamèrent les tueurs avant de quitter le campus...

Peuple prêt à s'exprimer

Grâce à ces témoignages d'étudiants, on ne tue plus impunément dans le Zaïre d'aujourd'hui. Ce qui a changé dans le Zaïre de la consultation populaire, de la troisième république, c'est que la population désormais s'exprime, défiant les menaces de la répression. Des individus écrivent, des parlementaires parlent à la télévision, des journalistes prennent le risque de défier le pouvoir et de poser des questions gênantes. Que ceux qui croient que le peuple zairois est toujours asservi, qu'il n'est pas mûr pour la démocratie et la liberté d'expression, s'informent: ils découvriront des hommes et des femmes qui ont des prises de position courageuses, des engagements politiques réfléchis.

adaptation I.F.

Éléments tirés d'un dossier de 167 pages «Zaïre, que s'est-il passé au campus de Lubumbashi ?, témoignages et documents officiels», août 1990, édité par la Commission Justice et Paix - Av. d'Auderghem 12 - 1040 Bruxelles. Prix: fs. 26.-

CHRONIQUE

- 14 novembre - Amnesty International (AI) fait part à Peter Arbenz de son inquiétude face aux conséquences de l'arrêt fédéral urgent (APA).
- 15 novembre - La Coordination Asile Suisse lance une campagne d'aide en faveur des réfugiés kurdes en Suisse et en Turquie. (cf. p.14)
- 15 novembre - La Turquie présente un rapport devant le comité contre la torture de l'ONU. L'an passé, 508 cas de torture ont été portés devant ses tribunaux.
- 22 novembre - Genève avance dans la cantonalisation de la procédure. Berne assurera la formation et le recyclage périodique des fonctionnaires et parafera les décisions prises dans les 10 jours.
- 24 novembre - Berne, plusieurs milliers d'Albanais du Kosovo manifestent pour l'indépendance de leur patrie au sein de la Yougoslavie.
- 26 novembre - Les auditions des requérants d'asile dans le canton de Vaud ont passé de 45 par semaine en juin à plus de 70 en novembre, le but serait de parvenir à 120 en janvier 1991.
- 27 novembre - L'Etat de Vaud demande à chaque districts de trouver des logements pour une cinquantaine de requérants d'asile.
- 28 novembre - Depuis la mi-octobre, Saint-Cergue abrite des requérants d'asile dans son auberge de jeunesse.
- 28 novembre - Jura, un couple de requérants à l'asile kurdes, suite à une campagne de solidarité, obtient l'asile après un réexamen du dossier par le Département fédéral de Justice et police (DJJP).
- 29 novembre - Turquie, le tribunal de Sureté à Diyarbakir demande la peine de mort pour 28

La Suisse n'est pas raciste! Elle demande simplement aux réfugiés de montrer patte blanche.



enfants kurdes et une condamnation allant de 5 à 25 ans pour 77 autres, accusés de perpétrer une action armée pour diviser le territoire de l'Etat.

■ 1er décembre - Une femme requérante à l'asile kurde, déboutée en 2ème instance, doit quitter la Suisse au 15 décembre, bien qu'elle soit enceinte de 6 mois de jumeaux, qu'elle ait déjà fait une fausse couche en janvier 90 et que 2 médecins s'opposent à son renvoi.

■ 4 décembre - Selon un rapport d'Al, 5000 personnes ont été exécutées en Iran ces 3 dernières années, dont 2500 prisonniers politiques.

■ 5 décembre - France, quelque 100'000 demandeurs d'asile sont actuellement menacés d'expulsion après avoir été déboutés, indique le «Réseau d'information et de solidarité» avec les demandeurs d'asile qui lance une campagne pour le «maintien de leur droit au séjour».

■ 7 décembre - Zurich, le Conseil d'Etat demande aux autorités fédérales de limiter à 25'000 par an le nombre des nouvelles demandes d'asile et d'étendre la liste des pays «sûrs»

■ 7 décembre - Rome, fin de la réunion des ministres de la CEE chargés de la sécurité. Un projet de convention relative au franchissement des frontières extérieures de la Communauté a échoué.

■ 10 décembre - Le gouvernement fibourgeois

lance un appel aux communes pour qu'elles hébergent des réfugiés d'asile. Il demande au Conseil fédéral d'instaurer un contingent, en limitant le nombre des entrées à celui des départs.

■ 10 décembre - L'Office fédéral des réfugiés (ODR) a effectué une confusion de personne en remettant à X, requérant turc expulsé suite à un cambriolage à Lucerne, la carte d'identité de Y requérant turc, son homonyme résidant à Genève et en radiant la demande d'asile de Y. Le CSP de Genève manifeste son inquiétude face aux pratiques expéditives qui induisent de telles erreurs.

Le dernier mot !
Un requérant d'asile zairois retoucé dans son pays en 1990 sans qu'une décision n'ait été prise, revenu en France, via sa mandataire, contacte l'ODR début janvier qui l'autorise à rentrer en Suisse redéposer une demande d'asile. Se rendant au contrôle de l'habitant genevois pour une 1ère audition, il est aussitôt menacé d'expulsion par les autorités genevoises. Finalement, il est auditionné au Centre d'enregistrement de Cointrin le 23 janvier et il est attribué au canton du Valais dans le cadre d'une procédure normale. (27.1.91)

■ 10 décembre - La conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales face au problème de l'hébergement des requérants demande au Conseil fédéral d'appliquer les mesures d'urgence prévues dans la loi sur l'asile: fixer un quota de requérants admis par an, même s'il faut pour cela dénoncer les conventions internationales.

■ 13 décembre - La commission de recours en

matière de police des constructions rejette la requête des habitants de Blonay (VD) contre l'ouverture d'un centre pour requérants d'asile. De même que le Conseil d'Etat rejette le recours de la commune de Brittnau (AG) qui contestait la légalité de la pose d'une baraque de chantier sur son territoire pour loger des requérants d'asile.

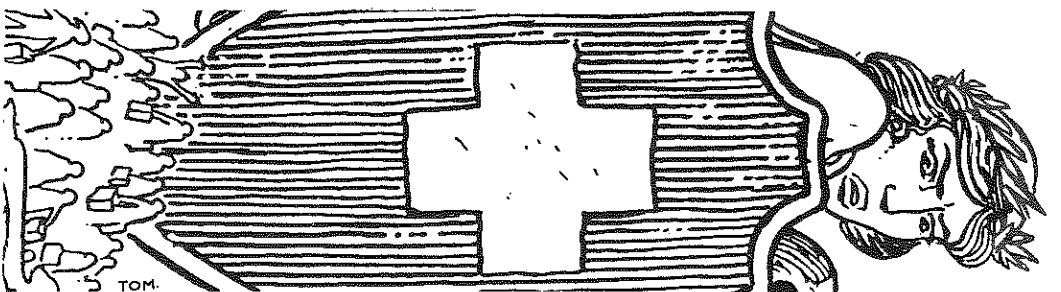
■ 13 décembre - Vaud, décès durant la nuit d'un requérant d'asile dans un abri de la protection civile (PC) d'Epalinges.

■ 20 décembre - Semsi Kiliç surnommée Dilan, belge d'origine kurde, est arrêtée et expulsée par la police, accusée de se livrer

à des «activités extrêmes». (cf. p.24)

■ 21 décembre - Peter Arbenz est nommé directeur de l'ODR jusqu'au 31.12.92.

■ 20 décembre - La Coordination Asile Suisse fait un sombre bilan après 6 mois de pratique de l'APA. L'ODR applique les règles de manière plus restrictive que ne le prévoyait le Conseil fédéral.



février et la libération des prisonniers politiques.

■ 22 décembre - 2000 Kurdes fêtent à Neuchâtel la commémoration du 12ème anniversaire de la résistance du PKK en lutte pour l'indépendance du Kurdistan.

■ 22 décembre - Les comités de soldats de Suisse condamnent les préparatifs des autorités fédérales en vue de renforcer les garde-frontières par des unités de l'armée. Ils trouvent dangereux de militariser la politique d'asile et de faire des réfugiés des ennemis. Ils prônent une solution humaine et solidaire.

■ 22 décembre - Genève, à l'initiative du «Pavé», une quarantaine de jeunes organisent une fête de Noël avec des pré-requérants à l'asile dans un abri de la PC.

■ 23 décembre - Gollion (VD), les habitants s'opposent à un projet de construction d'un centre d'hébergement pour requérants d'asile de 96 lits sur un terrain de l'Etat.

■ 28 décembre - Dans une interview accordée à «l'Hebdo», Peter Arbenz déclare que l'on est tout près d'appliquer les mesures d'urgence prévues par la loi en cas d'afflux extraordinaire.

■ 1er janvier - Fin de la présence des délégués d'oeuvres d'entraide (DOE) dans les centres d'enregistrement. (cf. p.5)

■ 3 janvier - Bâle, le centre d'accueil pour requé-

rants d'asile «Bässlergut» verra sa capacité passer de 80 à 700 places.

■ 3 janvier - Le pasteur lausannois, Michel Grenier a mené une grève de la faim de 18 jours, pour trouver des logements pour des requérants d'asile. (cf. p.9)

■ 4 janvier - Des habitants de Seewen (SZ) s'opposent à l'ouverture d'un centre de transit pour requérants d'asile.

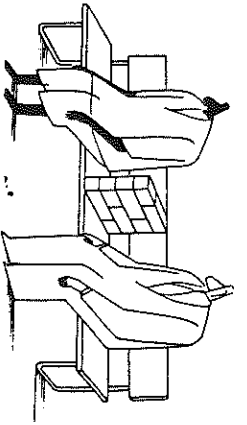
■ 5 janvier - Les autorités albanaises libèrent 202 prisonniers politiques, répondant ainsi à l'une des exigences de l'opposition.

■ 9 janvier - Bâle, 400 places manquent pour loger les pré-requérants à l'asile, 550 places sont disponibles, dont 470 dans un abri de la PC.

■ 9 janvier - L'OFIAMT présente un modèle de recrutement de la main d'oeuvre extérieure divisé en 3 zones. La politique appliquée à la 3ème zone, concernant les pays dont les ressortissants n'obtiendraient qu'exceptionnellement un permis de séjour et de travail, serait en étroite relation avec la politique suisse de l'asile.

■ 9 janvier - Lucerne, le Département des affaires sociales lance un appel à tous les Conseils communaux du canton pour trouver des logements pour les requérants.

■ 11 janvier - Les Démocrates suisses (ex-Action nationale) lancent une initiative «pour une politique d'asile raisonnable». Soit



introduction de quota, dépôt obligatoire des demandes, aux postes-frontières agréés, renvoi des requérants entrés illégalement.

■ 11 janvier - Genève, les 5 premiers auditeurs-dé-cideurs cantonaux entreront en fonction début avril, sur les 15 qui seront engagés d'ici fin 91.

■ 12 janvier - Une trentaine de Kurdes membres des «Forces révolutionnaires de gauche» occupent le bureau de la section baloise du Parti du travail (PdT), pour protester contre l'envoi de militaires turcs au Kurdistan et contre l'interdiction des associations démocratiques en Turquie.

■ 12 janvier - Berne refuse l'asile à Mihai Lupoi (ex-ministre roumain) mais lui accorde une admission provisoire estimant que le fait que son cas ait été abondamment commenté dans les médias, donc connu d'un large public et des autorités roumaines, s'oppose à son rapatriement.

■ 14 janvier - Les cantons de Schaffhouse, de Thurgowe, de Saint-Gall, des Grisons et d'Appenzell demandent à la Confédération l'installation d'un quota de 25'000 demandes d'asi-

le par an et que la liste des «pays sûrs» soit élargie.

■ 14 janvier - L'hôtel de la Vue-des-Alpes (NE) héberge une quinzaine de requérants d'asile.

■ 15 janvier - La délégation du Conseil d'Etat genevois aux questions d'asile informe de la reprise dès le 1er juillet 91 du premier accueil des requérants d'asile par l'AGECAS (Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile et réfugiés) à la place de l'Hospice général (HG). L'AGECAS, disposant de 600 places devra en trouver 600 autres d'ici l'été, 6 à 8 mois après leur arrivée, les requérants non auto-

mes (salaire et logement) seront sortis des foyers de l'AGECAS et pris en charge par l'HG.

■ 17 janvier - Le Conseil fédéral estimant qu'une «tension dangereuse» règne en Turquie, décide de suspendre ses exportations militaires.

■ 17 janvier - La municipalité de Montagny (VD) refuse le permis de construire d'un centre pour requérants d'asile de 86 places, sur une parcelle appartenant à l'Etat de Vaud. 300 habitants ont signé une pétition contre le futur centre.

■ 17 janvier - Cossonay (VD), ouverture fin février d'un centre d'accueil pour requérants d'asile d'environ 40 places.

■ 17 janvier - A Berne, 2 centres pour requérants d'asile sont gérés depuis le mois d'octobre par des membres volontaires de la PC dans le cadre de leurs jours de service.

Kurdes, expulsés bien sûr !

L'implication de la Turquie dans la guerre du Golfe pourrait être dramatique pour le peuple kurde. De nombreux organismes tels que le conseil de la Fédération des Eglises protestantes, l'Association Suisse-Kurdistan, la Coordination Asie Suisse, la Société pour les peuples menacés ont demandé en janvier, la suspension du renvoi des requérants d'asile vers la Turquie et les régions du Golfe. Le 24 janvier, Laurent Rebeaud, conseiller national, a demandé au Conseil fédéral de renoncer à l'envoyer dans leurs pays, les requérants d'asile ressortissant de peuples touchés par la guerre du Golfe. Le 29 janvier, le Gouvernement lucernois a refusé d'expulser 3 familles kurdes et le 3 février, le Conseil d'Etat neuchâtelois a suspendu les renvois de requérants d'asile provenant de ces régions. Et malgré ces nombreuses interventions, le Conseil fédéral a refusé le 30 janvier, de suspendre l'expulsion des Kurdes, ils n'auraient aucun danger à craindre pour leur vie en cas de retour ! (30.2.91)

■ 18 janvier - La Cour suprême du canton de Berne acquitte une femme pasteur et une conseillère de paroisse accusées d'avoir entravé l'action pénale et facilité le séjour illégal en Suisse d'une famille kurde. L'état de nécessité a été reconnu. (cf. p.12)

■ 19 janvier - Selon l'ONU quelque 3 millions de Kurdes et Turcs vivant près de la frontière irakienne fuient vers le centre de la Turquie par crainte d'un recours aux gaz dans la guerre du Golfe.

■ 19 janvier - Zaïre, le Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation agréé 19 partis politiques sur 112.

■ 24 janvier - La Turquie autorise les avions militaires alliés à utiliser les bases d'Izmir et d'Adana (sud et sud-est de la Turquie).

■ 25 janvier - Le gouvernement turc se prononce en faveur de l'abrogation d'une loi interdisant l'utilisation d'autres langues que le turc.

■ 25 janvier - Vienne, réunion des ministres européens concernant la libre circulation des personnes à l'intérieur de la CEE.

■ 26 janvier - Le DFJP indique que le nombre de réfugiés reconnus en Suisse a diminué de 734 personnes en 1990 pour s'établir à 28'578.

■ 28 janvier - Oberland bernois la maison de vacances «Frickberg» à Hondrich servira de centre de transit pour requérants d'asile.

Obwald solidarité avec les grévistes !

Les 7 familles kurdes et les 3 Suisses en grève de la faim à Sarnen (OW) depuis 40 jours, afin d'obtenir l'annulation de leur expulsion ont stoppé leur action, une condition des autorités pour continuer la discussion. Leur grève de la faim a suscité de nombreuses manifestations de soutien. 800 personnes de la région ont signé un acte de solidarité. Des personnalités et des organisations ont lancé un appel à la solidarité avec les grévistes. 21 parlementaires obwaldiens sont intervenus auprès du Conseil fédéral et du Gouvernement cantonal, pour que le renvoi des Kurdes soit réexaminé. Dans toute la Suisse, des personnes ont jeûné en signe de soutien avec les familles de Sarnen. Le 17 janvier, le médecin cantonal a refusé de nourrir les Kurdes en grève de la faim contre leur gré et le lendemain, le directeur de la police obwaldienne a déclaré craindre, que la Confédération soit «informée de façon imprécise, fautive, voire pas informée du tout» quant à la situation des Kurdes en Turquie. En dépit de ces interventions, le sort des 7 familles de Sarnen n'est toujours pas réglé. Reste à savoir jusqu'où osent aller les autorités. (31.1.91)

■ 29 janvier - Uri, 30 habitants d'Altdorf créent un «groupe de solidarité» pour éviter le renvoi d'une famille kurde.

■ 29 janvier - 11 Hindous sont massacrés dans une opération de commando par des Sikhs au Pendjab, ce qui porte à 291 le nombre de tués depuis le début de l'année dans cet état.

■ 29 janvier - Zurich engage 12 temporaires pour les auditions, dont le rythme devrait passer de 400 à 800 par mois.

■ 30 janvier - En 1990, 35'836 personnes ont demandé l'asile en Suisse, 48'79 personnes ont reçu un permis humanitaire, 46'848 dossiers sont pendants «Frickberg» à Hondrich 11'426 auprès du service des recours. (cf. p.7)

■ 31 janvier - Un requérant d'asile kurde provenant d'une région à la frontière de la Turquie et de l'Irak est expulsé à Obwald, est résident par la Suisse sur Istanbul.

■ 31 janvier - L'ODR et le Département militaire fédéral élaborent un projet pour faire participer l'armée aux contrôles aux frontières et à la prise en charge des requérants d'asile. Entrée en vigueur prochainement.

■ 31 janvier - Sion, pour lutter contre le chômage les autorités cantonales proposent de refuser ou de retirer 80 permis de travail à des requérants.

■ 31 janvier - Vaud, dès demain, la Croix-Rouge reprend le mandat d'hébergement des requérants d'asile. Une quarantaine de postes de travail seront créés. (cf. p.8)

Pour Dilan

Dilan était la principale porte-parole des Kurdes de Turquie devant les organisations internationales à Genève. C'est elle qui, s'appuyant sur les nouvelles collectées par le PKK et le Front de libération, dénonçait sans relâche les tortures, les déportations de village, l'état d'urgence imposé aux provinces kurdes.

Un travail qui était sans doute insupportable à nos autorités, toujours si soucieuses de ménager un excellent partenaire commercial. Le Ministère public, dont l'affaire des fiches a largement dévoilé les obsessions, a fait expulser Dilan le 21 décembre

1990 pour «activités extrémistes». Protégée par un passeport belge, Dilan ne pouvait heureusement pas être refoulée en Turquie.



Vivre Ensemble, qui a pu apprécier la qualité du travail d'information fait par cette femme au courage tranquille tenait à lui dire ainsi merci. Merci de nous avoir ouvert les yeux sur l'oppression subie par tout un peuple. Merci aussi de nous obliger à regarder en face notre propre pays, qui vomit aujourd'hui

ceux qui se battent pour la liberté au moment même de célébrer le sept-centenaire de notre propre lutte de libération.

réd.